

REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'ENSEIGNANT

Référentiel commun à tous les enseignants

L'enseignant met en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En sa qualité de fonctionnaire du service public d'éducation, il concourt, avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, à la mission première de l'école qui est de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Il prépare les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Il transmet et fait partager à ce titre les valeurs de la République. Il promeut, par l'exercice libre de la raison, l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

I - L'enseignant, agent du service public d'éducation

En tant qu'agent du service public d'éducation, l'enseignant transmet et fait respecter les valeurs de la République. Il agit dans un cadre institutionnel complexe et se réfère à des principes éthiques, déontologiques et de responsabilité qui fondent son exemplarité et son autorité.

1. Savoir mettre en œuvre les valeurs de la République

Compétences

- + Savoir transmettre et faire partager l'idéal laïque et la morale républicaine.
- + Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
- + Savoir dépasser les perceptions immédiates et les préjugés, pour proposer des connaissances objectives, scientifiques et partagées.

Savoir inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et le cadre réglementaire de son activité

Compétences

- + Connaître la politique éducative de la France, son histoire, ses enjeux et ses défis, en comparaison avec d'autres pays européens.
- + Connaître les grands principes du droit de la fonction publique, les grands principes du code de l'éducation, ainsi que les lois et les textes réglementaires qui régissent la profession d'enseignant.
- + Se situer et inscrire son action et ses relations professionnelles dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation au niveau local, académique et national.
- + Connaître le cadre réglementaire de l'école ou de l'établissement scolaire, son organisation administrative et budgétaire, ses règles de fonctionnement (règlement intérieur, et

compétences et rôle des différentes instances), ainsi que les dispositions relatives à la sûreté et à la sécurité des élèves.

+ Exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels.

+ Mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de sa propre action au sein du système éducatif.

3. Savoir agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Compétences

+ Adopter une attitude de neutralité et d'objectivité, et respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

+ Respecter et faire respecter la personne de chaque élève et fournir à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

+ Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves,

+ Prévenir, gérer et dépasser les conflits.

+ Identifier toute forme d'exclusion, de discrimination, de violence ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance ; contribuer à apporter des réponses à ces situations et à suivre les élèves concernés.

+ Identifier tout signe de comportements à risque et contribuer à sa résolution en coopération avec le conseiller principal d'éducation et les personnes ressources internes ou externes à l'institution.

+ Mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté.

+ Développer chez les élèves le sens de l'écoute et les valeurs de partage, de respect, d'entraide et d'engagement responsable.

+ Respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs, et sécuriser les équipements et le matériel d'apprentissage, notamment l'utilisation des laboratoires, des plateaux techniques et sportifs.

+ Dispenser aux élèves les éléments d'éducation permettant l'émergence d'un recul critique face à l'information et aux médias, ainsi que la capacité à prendre des décisions de manière autonome.

II. L'enseignant, porteur du savoir dans une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement mais l'enseignant est aussi le porteur d'une culture partagée qui favorise la cohérence et la convergence des enseignements.

4. Avoir une maîtrise éclairée des disciplines

Compétences

- + Situer les points de repère fondamentaux – concepts, postulats, méthodes – des savoirs de la discipline ou des champs disciplinaires enseignés.
- + Situer sa discipline à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent, dans une complémentarité avec les autres champs disciplinaires.
- + Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ; identifier ses besoins de formation
- + Savoir conduire une analyse critique de son travail, soit par auto-évaluation, soit avec le concours d'une tierce expertise et améliorer ses démarches et ses pratiques.

5. Savoir ancrer son action en référence à une culture commune

- + Situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance et par rapport aux autres contenus d'enseignement.
- + Maîtriser les objectifs, les contenus, l'organisation et les principes d'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- + Établir la complémentarité de son intervention avec celles des autres enseignants et du professeur documentaliste, en vue de l'acquisition par les élèves des connaissances et compétences exigées.
- + Coopérer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

6. Maîtriser la langue française à des fins d'enseignement et de communication

Compétences

- + Employer un langage oral et écrit approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents, des pairs et des autres membres de la communauté éducative.
- + Être compréhensible en formulant de manière claire et précise les questions, les explications et les consignes de travail aux élèves. Être explicite sur les objectifs visés.
- + Être en mesure de décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.
- + Pouvoir prendre position, soutenir ses idées de manière argumentée, cohérente, efficace et respectueuse lors d'une discussion.
- + Intégrer quotidiennement dans son enseignement l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
- + Repérer chez les élèves les obstacles à la lecture et les difficultés relatives au langage oral et écrit pour construire des séquences d'enseignement et de remédiation ciblées.

7. Maîtriser au moins une langue vivante étrangère

Compétences

- + Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

+ Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves et les inciter à la mobilité internationale.

8. Savoir intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à son métier

Compétences

+ Assurer une veille sur les évolutions du numérique afin de savoir quelles solutions technologiques peuvent soutenir les usages pédagogiques.

+ Intégrer les outils, les ressources et les usages numériques dans la construction didactique des apprentissages en évaluant leur plus-value.

+ Participer à l'éducation des élèves à un usage civique, éthique et responsable d'internet.

+ Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative dans le cadre d'activités d'apprentissage, de recherche, de structuration et de partage d'informations.

+ Utiliser efficacement les technologies pour se constituer des réseaux d'échange et de formation concernant son domaine d'enseignement et sa pratique pédagogique.

III. L'enseignant, maître d'œuvre de l'organisation et du suivi du parcours d'apprentissage des élèves

Au sein de l'équipe pédagogique, l'enseignant accompagne chaque élève dans la construction de son parcours de formation.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, il exerce sa responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale, ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

9. Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

Compétences

+ Appuyer le choix et le contenu de ses interventions sur les données récentes de la recherche en matière de didactique et de sciences de l'éducation.

+ Sélectionner et interpréter les savoirs disciplinaires pour planifier la progression de son enseignement dans la durée.

+ Établir des liens entre les contenus de son enseignement et l'ensemble des connaissances et compétences à acquérir.

+ Prendre en considération les représentations, les besoins et champs d'intérêt particuliers des élèves dans l'élaboration de situations d'apprentissage stimulantes.

+ Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

+ Anticiper les obstacles à l'apprentissage des contenus à faire apprendre et prévoir leur traitement.

- + Pratiquer un traitement des informations et les sélectionner au service des apprentissages.
- + Développer une démarche rigoureuse de construction et de mise en œuvre des séquences et des situations d'enseignement adaptées.

10. Savoir gérer le groupe et installer une relation pédagogique

Compétences

- + Définir et mettre en place des routines efficaces pour le fonctionnement quotidien de la classe.
- + Communiquer aux élèves des exigences claires au sujet des comportements scolaires et sociaux appropriés et s'assurer de leur respect.
- + Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
- + Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement.
- + Encadrer les apprentissages des élèves par des stratégies, des démarches, des questions et des rétroactions pertinentes de manière à favoriser l'intégration et le transfert des apprentissages.
- + Guider les élèves dans la sélection, l'interprétation et la compréhension de l'information et dans la compréhension des exigences d'une tâche ou d'un projet.
- + Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- + Faire oraliser par les élèves les démarches qu'ils ont adoptées et, le cas échéant, mettre en valeur la pluralité des solutions appropriées.

11. Savoir prendre en compte la diversité des élèves

Compétences

- + Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des possibilités de chacun.
- + Tirer le meilleur parti des ressources numériques pour l'individualisation des apprentissages.
- + Repérer les signes prédictifs de troubles spécifiques des apprentissages - notamment ceux du langage et du calcul - et limiter leurs conséquences.
- + Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- + Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

12. Savoir contribuer à la construction des parcours des élèves

Compétences

- + Veiller à une personnalisation adaptée des parcours des élèves et contribuer à leur accompagnement.
- + Coopérer avec les personnels d'orientation pour s'informer et accompagner les parcours scolaires.
- + Dégager les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles et y faire face.
- + Contribuer à la découverte des métiers et des formations et au développement du projet professionnel de tous les élèves.
- + Contribuer à une orientation choisie par les élèves dans le cadre du service public de l'orientation.

13. Savoir évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Compétences

- + Évaluer de façon constructive et formative la progression des apprentissages.
- + Construire ou utiliser des outils permettant d'apprécier les progrès des élèves et de mesurer l'acquisition des savoirs et des compétences ; analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- + Amener chaque élève à porter un regard positif sur lui-même et sur autrui, et veiller à ce que chacun soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.
- + Faire comprendre aux élèves les principes et les critères d'évaluation, et développer leurs capacités à évaluer leurs propres productions.
- + Contribuer avec l'équipe pédagogique aux processus de certification et d'orientation des élèves au terme d'un cycle ou d'un degré scolaire.

IV – L'enseignant, acteur de la communauté éducative

L'enseignant fait partie d'une équipe éducative qui met son dynamisme et sa richesse au service de la réussite éducative de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

14. Savoir travailler dans une équipe pédagogique

Compétences

- + Inscrire son intervention dans le cadre de choix retenus et assumés collectivement, au service d'une cohérence d'action favorisant la complémentarité et la continuité des enseignements.
- + Confronter ses connaissances et ses pratiques à celles de ses pairs, coopérer dans la mise en place de projets interdisciplinaires, de travaux et d'évaluations collectifs.
- + Participer à la définition des ressources nécessaires à l'enseignement et à la production de ressources partagées.
- + Accompagner les nouveaux enseignants.

+ Coopérer avec les équipes pédagogiques d'autres établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de fluidifier la relation inter-dégréés.

15. Savoir contribuer à l'action de la communauté éducative

Compétences

+ Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics et l'environnement socio-économique et culturel.

+ Identifier le rôle que jouent tous ceux qui participent à la vie de l'école ou de l'établissement.

+ Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

+ S'informer des travaux et des conclusions des différentes instances de l'établissement afin d'exercer sa responsabilité en référence à leurs délibérations.

+ Prendre part à l'élaboration du projet de l'école ou de l'établissement et à sa mise en œuvre.

16. Savoir coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école

Compétences

+ Informer les parents d'élèves – individuellement et collectivement – sur l'enseignement dispensé, ses objectifs, ses méthodes pédagogiques et ses critères d'évaluation.

+ Analyser avec les parents d'élèves les résultats, les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier les aptitudes, de repérer les difficultés et les possibilités d'y remédier, de valoriser les réussites.

+ Entretenir un dialogue constructif avec les parents d'élèves pour aider leur enfant dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel et, le cas échéant, de son projet professionnel.

+ Contribuer à l'implantation et à la consolidation de partenariats.

+ Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment le parcours d'éducation artistique et culturelle proposé à tous les élèves.

V. L'enseignant, auteur de son développement professionnel

La professionnalité de l'enseignant est un processus qui se construit tout au long de la carrière.

17. Savoir s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences

+ Réfléchir sur sa pratique en pratiquant l'auto-observation - seul ou entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- + Procéder à une auto-évaluation dans le cadre d'échanges entre pairs ou d'un entretien professionnel.
- + Actualiser ses connaissances scientifiques et didactiques dans sa discipline ou dans les domaines enseignés.
- + Mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles et les opportunités à sa disposition.
- + Participer à la formation des jeunes enseignants et au développement professionnel entre pairs.